

COMPLÉTER EN LETTRES MOULÉES SVP

A Identification du demandeur			
<i>Si le demandeur n'est pas le propriétaire de l'immeuble, une procuration doit être jointe à la demande.</i>			
<input type="checkbox"/> Mme	Nom et prénom du demandeur		
<input type="checkbox"/> M.			
Nom de la compagnie (le cas échéant)			
Adresse du demandeur (numéro, rue, appartement)		Ville	Code postal
Adresse @		N° Téléphone	N° Cellulaire
<i>Si vous êtes propriétaire de l'immeuble depuis moins de 6 mois, veuillez fournir la date et le numéro d'inscription de l'acte de vente notarié au bureau de la publicité des droits (bureau d'enregistrement).</i>			
Date de publication		N° d'inscription	

B EMPLACEMENT DE LA DEMANDE D'OPÉRATION CAFASTRALE	
Adresse / numéro de lot	Usage actuel (ex. résidentiel, commercial, terrain vacant)

C CONCEPTEUR DES PLANS DE LOTISSEMENT			
Nom		Prénom	
Adresse		Ville	Code postal
Téléphone	Date du plan	Numéro du plan	

CONTENU OBLIGATOIRE DE LA DEMANDE DE PERMIS LOTISSEMENT	
<p>a) Un plan de l'opération cadastrale projetée, préparé et signé par un arpenteur-géomètre, comprenant, de façon non limitative, les éléments suivants (échelle minimale de 1:2000) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'identification cadastrale du lot visé par l'opération cadastrale ainsi que ses limites, ses dimensions et sa superficie; ▪ L'identification cadastrale des lots voisins ainsi que leurs limites; ▪ Le tracé et l'emprise des rues existantes et projetées, des ouvrages d'art, des infrastructures, avec lesquelles elles communiqueront; ▪ Le relevé topographique et les pentes exprimées par des points cotés à intervalle de deux (2) mètres; <p>Le cas échéant,</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les servitudes et passages existants ou requis; ▪ Les sentiers multifonctionnels, pédestres, cyclistes, de randonnée, de ski de fond, etc., locaux et régionaux; ▪ Les terrains adjacents qui appartiennent ou qui reviennent sous la responsabilité du requérant; ▪ Dans le cas où le projet de lotissement est adjacent à un cours d'eau, l'emplacement de celui-ci ainsi que la détermination de la ligne naturelle des hautes eaux et de la pente des terrains riverains (pour la détermination de la largeur de la rive et du littoral); ▪ L'implantation des bâtiments existants sur les lots faisant l'objet de la demande ainsi que les cotes de distances entre les bâtiments et les lignes séparatrices de lots; ▪ L'emplacement des terrains à céder pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels; ▪ L'emplacement des milieux humides; ▪ L'emplacement des arbres et du couvert forestier. <p>b) Les rapports, attestations, autorisations, tests et essais exigés par les règlements d'urbanisme;</p> <p>c) Les phases de développement du projet et l'échéancier des travaux;</p> <p>d) Toute autre information jugée nécessaire par le fonctionnaire désigné pour l'évaluation de la demande.</p>	

CONTENU SUPPLÉMENTAIRE	
<p>Pour toute demande de permis de lotissement visant une opération cadastrale sur deux (2) lots et plus et une opération cadastrale pour la création d'une ou plusieurs rues, la demande doit contenir les plans et documents suivants :</p> <p>a) Les plans et documents exigés à l'article 2.1;</p> <p>b) Un tableau donnant la superficie totale du terrain, la superficie affectée à chaque usage et leur rapport avec la superficie totale du terrain, le nombre d'unités par type d'usage ainsi que les densités nettes et brutes par type d'usage;</p> <p>c) Le réseau hydrographique, le drainage de surface et les fossés;</p> <p>d) Les plans et documents exigés par le Règlement sur les ententes relatives à l'exécution et au financement de travaux municipaux.</p>	

CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DU PERMIS DE LOTISSEMENT

- a) La demande est conforme au *Règlement de lotissement* et au *Règlement sur les ententes relatives à l'exécution et au financement de travaux municipaux*;
- b) La demande est complète, incluant le paiement des frais exigés;
- c) Le montant découlant de la cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels a été acquitté ou, le cas échéant, la cession de terrain ou une combinaison des deux (2) selon les dispositions du *Règlement de lotissement*;
- d) Les taxes municipales exigibles et impayées à l'égard du terrain visé par la demande ont été acquittées;

S'il y a lieu, le requérant s'engage à déposer un plan de regroupement du lot visé avec un lot adjacent, dans les 180 jours suivant l'émission du permis de lotissement dans le cas d'une opération cadastrale pour fins d'aliénation qui ne respecte pas la superficie et les dimensions minimales de lotissement.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONTRIBUTIONS POUR FINS DE PARCS

Une opération cadastrale relative à un lotissement ne peut être approuvée à moins que le propriétaire, selon le choix du conseil :

- Cède gratuitement à la Municipalité un ou des terrains qui doivent représenter 10 % de la superficie totale de l'ensemble des lots compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale et situé à un endroit qui, de l'avis du conseil, convient pour l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc, d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel ; ou
- Verse à la Municipalité une somme d'argent qui doit représenter 10 % de la valeur de l'ensemble des lots compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale ; ou
- Cède gratuitement à la Municipalité un ou des terrains et verse à la Municipalité une somme d'argent dont la valeur combinée (terrain + argent) doit représenter 10 % de la valeur totale de l'ensemble des lots compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale.

RÈGLEMENT SUR LES PIIA NUMÉRO 607

Le règlement sur les PIIA numéro 607 peut s'appliquer à toute demande relative aux immeubles dans les zones suivantes :

- MIX-01 à MIX-09 & P-01 : les immeubles situés dans le noyau villageois;
- C-01, C-02 & I-01 : les immeubles situés sur la route 117.

Veillez vous informer auprès du service de l'Urbanisme à ce sujet.

D

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Description du lotissement: _____

FRAIS D'ÉTUDE

Demande de lotissement / opération cadastrale (lot)	25,00 \$ / lot
Demande de lotissement / opération cadastrale (rue)	100,00 \$ / rue

*Les frais d'étude sont payables au dépôt de la demande et sont **non remboursables***

Assurez-vous de fournir tous les documents requis afin de réduire le délai d'émission du permis.

E

Signature du demandeur (obligatoire pour la délivrance du permis)

Nom et prénom
(en lettres moulées) _____

Date de la demande

(aaaa-mm-jj)



Signature du demandeur

VILLAGE DE VAL-DAVID
2579, RUE DE L'ÉGLISE, VAL-DAVID (QUÉBEC) J0T 2N0
TÉLÉPHONE : 819 324-5678 POSTE 4223 TÉLÉCOPIEUR 819 322-6327
www.valdavid.com